

**DECISION N°2025-192**

**Prise pour l'application de l'article R. 5143-14 du code de la santé publique**

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,**

---

Vu le règlement (UE) n°2019/6 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relatif aux médicaments vétérinaires et abrogeant la directive 2001/82/CE,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 5143-2 et R. 5143-14 ;

Considérant que conformément à l'article L. 5143-2 du code de la santé publique, l'activité de vente à distance de médicaments vétérinaires fait l'objet d'une déclaration ;

Considérant que conformément à l'article R. 5143-14 du code de la santé publique susvisé, le modèle de déclaration d'un site de vente à distance de médicaments vétérinaires, les informations qui doivent y figurer ainsi que les pièces justificatives à fournir sont fixées par décision du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le modèle de déclaration d'un site de vente à distance ainsi que les informations qui doivent y figurer sont fixées en annexe de la présente décision.

**Article 2** : Le directeur de l'Agence nationale du médicament vétérinaire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au registre des actes et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 9 décembre 2025

**Le directeur général  
par intérim**

**Gilles SALVAT**

**ANNEXE I**  
**Modèle de déclaration**

<b>Type de structure (pharmacien, vétérinaire, autre distributeur au détail autorisé au titre du 3<sup>°</sup>de l'article R. 5143-15 du code de la santé publique)</b>	
Nom de la structure	
Adresse complète de l'officine, de l'établissement de soin vétérinaire ou, pour les autres distributeurs au détail, du siège social (n°, voie, code postal, commune)	
N° SIRET	
Pour les pharmacien/vétérinaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- N° d'inscription au tableau de l'ordre</li> <li>- Nom et prénom de la personne physique responsable de la vente à distance</li> <li>- Numéro de téléphone</li> <li>- Courriel</li> </ul>	
Pour les autres distributeurs au détail autorisés au titre du 3 <sup>°</sup> de l'article R. 5143-15 du code de la santé publique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nom et prénom du représentant légal de la structure</li> <li>- Numéro de téléphone</li> <li>- Courriel</li> <li>- Code et libellé de l'activité NAF de l'entreprise</li> <li>- Coordonnées du/des lieux de stockage des médicaments vétérinaires</li> </ul>	

<b>Adresse du site internet faisant l'objet de la déclaration</b>	
Engagement à respecter la réglementation relative à la vente à distance des médicaments vétérinaires	
Date prévisionnelle d'ouverture du site au public	

---